NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/1998/SR.1-36/Add.1/
Corrigendum
26 juin 2008

FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquantième session

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES 1re À 36ème/Add.1 SÉANCES

tenues au Palais des Nations, à Genève,
du 3 août au 28 août 1998

Rectificatif

On trouvera dans le présent document les rectifications applicables au texte français qui ont été apportées par les participants et le secrétariat aux comptes rendus analytiques des séances tenues par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme à sa cinquantième session (E/CN.4/Sub.2/1998/SR.1 à 36/Add.1).

Les comptes rendus analytiques des séances de la Sous-Commission au cours de sa cinquantième session seront tenus pour définitifs dès la publication du présent rectificatif.

6e séance

Après le paragraphe 22 *insérer* un nouveau paragraphe 23

23. M. Fan Guoxiang prend la présidence.

Renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Après le paragraphe 72 (ancien paragraphe 71) *insérer* un nouveau paragraphe 73

73. M. Guissé reprend la présidence.

Renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

12e séance

Après le paragraphe 26 le numéro du paragraphe suivant *doit se lire* 27.

Renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

19e séance

Paragraphe 75

Substituer au texte actuel:

75. M. LEMINE (Observateur de la Mauritanie) rappelle que la Sous-Commission a examiné la soi-disant question de l'esclavage en Mauritanie il y a 20 ans et qu'elle avait, suite à une étude approfondie, décidé de mettre fin à cet examen. Il est donc ironique que la question soit de nouveau soulevée par un ancien Ministre et reprise ici par le porte-parole du premier Chef de l'État mauritanien. Il convient de se demander pourquoi ces personnalités ne l'ont pas dénoncé et combattu lorsqu'elles étaient aux affaires. La vérité est que ce phénomène n'était pas spécifique à la Mauritanie et que ses séquelles n'y ont pas résisté plus qu'ailleurs au progrès économique et social et à l'action des pouvoirs publics. La persistance de certaines mentalités rétrogrades ne peut être combattue que par la consolidation de l'état de droit et le développement économique et social. La Mauritanie s'est durablement engagée dans cette voie comme l'atteste la création d'un Commissariat aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté. Au lieu de faire un fonds de commerce de ce thème anachronique et de la charge émotionnelle qui le caractérise, les milieux politiques qui l'exploitent gagneraient à miser plutôt sur l'état de droit et la démocratie pluraliste.

22e séance

Après le paragraphe 19 *insérer* un nouveau paragraphe 20:

20. M. Weissbrodt prend la présidence.

Renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Page 12, paragraphe 59 (ancien paragraphe 58), troisième ligne

Supprimer quatrième

26e séance

Après le paragraphe 17 *insérer* un nouveau paragraphe 18:

18. M. Alfonso Martínez prend la présidence.

Renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Après le paragraphe 25 (ancien paragraphe 24) *insérer* un nouveau paragraphe 26:

26. M. Guissé reprend la présidence.

Renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

_____